



**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 26 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2024 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Amélie JOURNAUX, Marc RAVANEL, Sophie HALLAY, Sébastien RUFFRAY, Lucie BOULANGER, Alain BERY, Françoise FERNANDES, Nathalie GANDON, Grégory MAIN

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Christine LUCAS a donné pouvoir à Sébastien RUFFRAY
- Anthony GAUTIER a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Franck CHARON a donné pouvoir à Amélie JOURNAUX

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET,

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'ajout d'une délibération concernant la réalisation de travaux au sein de la maison de santé.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet ajout.



Ordre du jour

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Travaux

- Délibération sur l'attribution du marché de remplacement de 200 points d'éclairage public en LED
- Délibération pour l'attribution des travaux de révision des toitures sur les différentes églises
- Information sur les travaux en cours

Finances

- Information sur les finances de la commune
- Décision modificative sur le budget principal de la commune
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations

Urbanisme

- Délibération sur le projet de zonage agrivoltaïsme

Ressources Humaines

- Délibération modificative sur la protection sociale complémentaire
- Délibération sur l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à 20 heures / hebdomadaires
- Délibération sur la mise en place d'une convention de mise à disposition avec le SIVOM

Divers

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Manifestations et évènements
 - Bilan des journées du patrimoine
 - Bilan du forum des associations



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

TRAVAUX

DCM 2024.09.26.01 : Délibération sur l'attribution du marché de remplacement de 200 points d'éclairage public en LED

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8

Vu le décret n°2022-2683 du 28 décembre 2022

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que le plan d'investissement pour 2024 prévoyait une opération relative à l'éclairage public et avec :

1. Le remplacement de 200 points d'éclairage public par une technologie LED
2. La création d'un point d'éclairage à énergie solaire dans le chemin de la bourse à Ecublé

Dans le cadre de ce projet, trois entreprises ont été consultées. L'analyse des offres remises est présentée ci-après :

	Pondération	Soumissionnaire n°1 Team Réseaux	Soumissionnaire n°2 INEO	Soumissionnaire n°3 H2E
Critère n°1 PRIX (70%)	<i>Prix</i>	73 200 €	73 380 €	67 860 €
	<i>Avant pondération</i>	93/100	93/100	100/100
	<i>Après pondération</i>	65/70	65/70	70/70
Critère n°2 TECHNIQUE (30%)	<i>Avant pondération</i>	90/100	90/100	75/100
	<i>Après pondération</i>	27/30	27/30	23/30
TOTAL		92/100	92/100	93/100

Au vu des résultats de cette consultation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise H2E pour son offre globale de 67 860 € HT.

Monsieur Grégory MAIN souhaite savoir si la totalité du parc sera passé en LED.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative en indiquant qu'il s'agit de la dernière tranche d'éclairage.

Madame le Maire rappelle également que l'effort réalisé pour le changement des éclairages publics a permis de limiter l'augmentation des dépenses liées à l'énergie.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de remplacement de 200 points d'éclairage et de création d'un point à énergie solaire à l'entreprise H2E pour son offre globale de 67 860 € HT.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault PELLETIER, à procéder à la signature du marché ainsi qu'aux différents actes d'exécution dudit marché
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault PELLETIER, à procéder à la signature des éventuels avenants au marché dans la limite de 15 % du montant initial du marché.

DCM 2024.09.26.02 : Délibération sur l'attribution des travaux de révision des différentes toitures des églises de Tremblay-les-Villages

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8

Vu le décret n°2022-2683 du 28 décembre 2022

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que les 6 églises de Tremblay-les-Villages représentent un enjeu fort en termes de préservation et plus spécifiquement pour les 5 églises qui sont entretenues régulièrement, à savoir :

- Tremblay-les-Villages
- Ecublé
- Theuvy
- Chêne-Chenu
- Saint-Chéron-des-Champs

Il est rappelé que la dernière campagne de révision des toitures a eu lieu en 2022.

Une entreprise spécialisée dans les travaux de restauration du patrimoine a été sollicitée pour l'estimation des travaux :

- Révision de couverture église d'Ecublé : 3 498,46 € TTC
- Révision de couverture église de Chêne-Chenu : 6 205,74 € TTC
- Révision de couverture église de Theuvy : 6 376,48 € TTC
- Révision de couverture église de St-Chéron : 1 617,64 € TTC
- Révision de couverture église de Tremblay : 5 308,58 € TTC



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

L'ensemble de ces travaux représente un total de 23 006,90 € TTC. Il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise Bequet qui présente l'ensemble des qualifications nécessaires pour l'intervention sur ce type de bâtiments. Monsieur le 1^{er} Adjoint précise qu'une part très significative du coût est constitué des locations de nacelles. En effet, certaines d'entre elles sont particulièrement conséquentes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise également, concernant l'église d'Ecublé, que les entreprises ne veulent plus intervenir en reprise sur le clocher. Ce dernier devra être restauré en totalité lors d'un chantier spécifique.

Madame Nathalie GANDON demande si les 5 églises sont utilisées régulièrement.

Madame le Maire répond que seules les églises de Tremblay, Chêne-Chenu et Ecublé sont utilisées régulièrement. L'église de St-Chéron n'est plus du tout en état pour être occupée.

Madame le Maire informe également le conseil municipal de l'intérêt d'un particulier pour l'achat de l'église d'Achères.

Madame Lucie BOULANGER demande si les églises de Theuvy et Saint-Chéron sont encore affectées au culte.

Madame le Maire indique que seule l'église d'Achères est désaffectée.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** à l'entreprise Bequet le chantier de révision des toitures des églises de Tremblay pour un montant global de 23 006,90 € TTC.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault PELLETIER, à procéder à la signature des différents devis ainsi qu'aux différents actes d'exécution.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint, Thibault PELLETIER, à procéder à la signature des éventuels avenants dans la limite de 15 % du montant initial du devis

Information sur les travaux en cours

- **Réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations / phase d'étude**

Suite à l'engagement des études relatives à la réhabilitation de l'ancien presbytère de Tremblay en maison des associations, le cabinet d'architecte Diagonal s'apprête à rendre le contenu de la phase diagnostic/esquisse.

Cela correspond à l'étude de l'état général du bâtiment dans ses différentes composantes (structure, chauffage, électricité...), à la fourniture des premières réflexions et esquisses sur le futur bâtiment et aux premiers chiffrages estimatifs.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Madame le Maire propose que le cabinet d'architecte vienne présenter le projet lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Cloche de l'église d'Achères

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal que la cloche d'Achères a été descendue et mise en sécurité.

La question est posée du lieu de dépôt de cette cloche.

Il est proposé de réfléchir à un dépôt dans l'église de Tremblay.

➤ Création d'un nouveau centre technique municipal / phase d'étude

Suite à l'attribution du marché au mois de juin, M. le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal de l'engagement de la phase d'étude pour la construction du futur centre technique municipal.

Le cabinet a engagé le recueil des différentes informations de façon à pouvoir rendre le contenu de la phase diagnostic/esquisse dans le courant du mois d'octobre.

➤ Création d'entrées charretières à Moreaulieu, Achères et Gironville

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que le plan d'investissement 2024 prévoyait la création d'entrées charretières en enrobé dans les villages de Moreaulieu, Gironville et Achères, dans la continuité de ce qui a pu être réalisé à Chêne-Chenu par exemple.

Ces travaux ont été réalisés dans le courant du mois de septembre par l'entreprise Eurovia.

Une entrée de maison ainsi que la pose des bordures en option à Achères doivent encore être réalisées. Des études d'exécution complémentaires sont nécessaires.

Monsieur Marc RAVANEL signale que les bordures de droites en entrant dans la rue de Champigny (depuis Tremblay) sont à angle droit et présente un danger pour les automobilistes. Il demande s'il est possible de créer un pan coupé sur ces bordures.

Madame Lucie BOULANGER soulève également des problèmes d'eau qui ne s'écoulent pas rue Saint-Germain avec du revêtement qui se délite.

Madame la 4^{ème} Adjointe soulève un problème de trou qui se creuse dans la chaussée rue de l'aubépine à Neuville-la-Mare.

➤ Réfection des trottoirs et parkings rue de la croix Blanche devant le groupe scolaire

Suite à différentes problématiques de circulation, d'accessibilité et de stationnement relevées dans la rue de la Croix Blanche à la sortie du groupe scolaire, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux de réfection.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Ces travaux impliquaient la création d'un quai bus, l'élargissement des parkings situés devant le plateau omnisport, la création d'un abribus, le marquage au sol des places de stationnement sur la partie en calcaire et la pose de quelques barrières sur les trottoirs.

A ce jour les travaux sont en partie exécutés. Les éléments principaux restants sont la pose des barrières, le marquage des places et l'installation de l'abribus.

➤ Réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau

Les travaux de réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau ont été engagés à la fin du mois d'août. Ils sont menés en traitant successivement l'un puis l'autre côté de la chaussée.

Les travaux sont prévus pour se dérouler jusqu'à la fin du mois d'octobre avec la réalisation des enrobés sur la chaussée par le département.

S'agissant des pavés drainants qui seront posés, il a été décidé de poser des pavés couleur noire sur les places jouxtant la chaussée et de poser des pavés rouges sur les places situées devant la salle des fêtes et sur l'espace autour de l'ancienne ludothèque (préfabriqué).

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite également faire part au conseil municipal d'un problème d'aménagement de la place PMR pour des questions de pentes. En effet, le respect des pentes réglementaires va créer une marche sur le parking.

Le cabinet d'étude propose de marquer l'espace avec une petite bande enherbée.

Monsieur Marc RAVANEL propose la mise en place d'une barrière pour sécuriser la marche.

Il est proposé de déplacer la place PMR de l'autre côté de la rue sur un point qui permet de respecter les dimensions.

S'agissant de l'entrée en pavée située rue du Dr Taugourdeau, Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que la reprise de cette entrée n'était pas prévue au marché. Aussi, le rendu risque de ne pas être optimal. Un devis complémentaire a été sollicitée pour la reprise complète de l'entrée en pavés.

Madame Françoise FERNANDES demande pourquoi l'entrée n'a pas été faite en enrobé.

Madame le Maire indique qu'il s'agissait d'une demande du propriétaire de la maison attenante et que ces pavés qualifient également les espaces publics.

➤ Réaménagement de la rue des sablons

Les travaux de réaménagement de la rue des Sablons ont été notifiés à l'entreprise Toffolutti. Le démarrage du chantier a été demandé au 1^{er} novembre avec une durée de travaux estimée à 3 semaines

➤ Réaménagement de la rue de Dreux

Les travaux de réaménagement de la rue de Dreux ont été notifiés à l'entreprise Pigeon TP. Ils débuteront à compter du lundi 30 septembre pour une durée de 15 jours.

A l'issue de ces travaux, la reprise de chaussée sera réalisée par le Département conjointement aux travaux de reprise de chaussée sur la rue du Dr Taugourdeau.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

➤ **Réfection et isolation du toit de la mairie**

L'entreprise attributaire des travaux s'est vue notifier l'ordre de service prescrivant le commandement du chantier. Le phasage de ce chantier reste à établir. Il est également conditionné au déplacement des archives municipales.

➤ **Construction de 10 logements seniors / personnes à mobilité réduite par Habitat Drouais**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'OPH Habitat Drouais a engagé la construction des 10 résidences adaptées senior/PMR se trouvant derrière la maison de santé. L'achèvement des travaux est prévu pour le moment pour la fin du mois de mai 2025.

Pour rappel, ces résidences ont vocation à fonctionner dans le cadre du dispositif habitat inclusif qui sera porté par le CCAS.

Travaux de réaménagement d'un local dans la maison de santé

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait que des demandes ont été reçues de professionnels de santé pour intégrer la maison de santé. A ce jour, il devient difficile d'accueillir de nouveaux professionnels et il donc envisagé de réaménager le local archive. Ces travaux impliquent une dépense d'environ 3 500 €.

Monsieur Sébastien RUFFRAY s'interroge sur les opportunités d'utiliser le local radio qui ne sert pas à l'heure actuelle.

Madame le Maire indique qu'elle ne souhaite pas utiliser ce local pour le moment dans la mesure où c'est une condition nécessaire si la commune souhaite accueillir un nouveau dentiste.

DCM 2024.09.26.03 : Délibération sur la réalisation de travaux sur le local archive de la maison de santé

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du fait qu'il devient difficile de répondre à toutes les sollicitations concernant l'accueil de nouveaux professionnels de santé au sein de la maison médicale de Tremblay-les-Villages.

En conséquence, il a été envisagé de réaménager le local archive, actuellement inutilisé afin qu'il puisse accueillir l'assistant du médecin, a minima.

Afin de rendre le local utilisable, quelques travaux sont nécessaires sur l'eau, l'électricité, le chauffage et l'accès à internet. Ces travaux sont estimés à 3 500 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à la réalisation de ces travaux.

Amélie JOURNAUX (+pouvoir de Franck CHARON) étant intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est porté à 15.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à engager des travaux dans la maison de santé afin d'aménager un cabinet dans l'actuel local archive
- **Autorise** le Maire à engager les dépenses de travaux dans la limite des délégations qui lui sont consenties en matière financière.

FINANCES

Information sur les finances de la commune

Madame le maire présente la situation financière du budget principal de la commune au 26 septembre 2024.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Chapitre	BP2024	Réalisé 23/09/24	% du BP	Proj. 31/12	Réalisé 16/09/23	Evol. 23/24
Dépenses de Fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	497 700 €	354 582 €	71%	450 000 €	245 157 €	45%
012 - Charges de personnel	471 000 €	358 908 €	76%	471 000 €	316 252 €	13%
014 - Atténuation de produit	2 000 €	- €	0%	- €	- €	
023 - Virement à la section de fonctionnement	3 754 278 €	- €	0%	- €	- €	
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	128 910 €	99%	128 910 €	73 762 €	75%
65 - Autres charges de gestion courante	580 200 €	564 360 €	97%	578 000 €	660 709 €	-15%
66 - Charges financières	43 000 €	28 544 €	66%	40 000 €	15 135 €	89%
67 - Charges spécifiques	1 000 €	229 €	23%	229 €	- €	#DIV/0!
68 Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	- €	0%	- €	- €	#DIV/0!
Charges de fonctionnement (011+012+014+65)	1 550 900 €	1 277 850 €	82%	1 499 000 €	1 222 118 €	5%
TOTAL	5 479 678 €	1 435 534 €	26%	1 668 139 €	1 311 016 €	9%

Recettes de fonctionnement						
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 331 622 €	- €	0%		- €	
013 - Atténuations de charges	3 000 €	3 990 €	133%	4 000 €	1 179 €	
042 - Op. d'ordre entre sections	30 000 €	25 070 €	84%	25 070 €	- €	
70 - produits des services et du domaine	29 939 €	13 896 €	46%	30 000 €	14 471 €	-4%
73 - Impôts et taxes	138 000 €	83 729 €	61%	138 000 €	129 963 €	-36%
731 - Fiscalité locale	1 280 000 €	971 531 €	76%	1 295 000 €	729 197 €	33%
74 - Dotations, subventions, participations	627 114 €	561 758 €	90%	644 567 €	470 515 €	19%
75 - Autre produits de gestion courante	40 000 €	39 740 €	99%	40 000 €	26 204 €	52%
76 - Produits financiers	3 €	5 €	180%	5 €	4 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	968 €		968 €	73 762 €	-99%
Recettes de gestion courante (013+70+73+74+75)	2 118 053 €	1 674 644 €	79%	2 151 567 €	1 371 529 €	22%
TOTAL	2 148 056 €	1 700 688 €		2 177 610 €	1 444 116 €	18%

Dépenses d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	- €	- €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	30 000 €	25 070 €	84%	25 070 €	- €	
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €		- €	- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €		- €	- €	
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	101 012 €	55%	180 000 €	102 879 €	-2%
20 - Immobilisations incorporelles	24 990 €	4 339 €	17%	55 000 €	30 236 €	-86%
21 - Immobilisations corporelles	2 521 928 €	306 147 €	12%	1 000 000 €	572 180 €	-46%
23 - immobilisations en cours	2 492 363 €	217 818 €	9%	250 000 €	68 974 €	216%
27 - Dépôts et cautionnement versés	- €	595 €			- €	
Dépenses d'équipement (20+21+23)	5 039 280 €	528 305 €	10%	1 305 000 €	671 390 €	-21%
TOTAL	5 259 280 €	654 387 €		1 510 070 €	774 269 €	-15%

Recettes d'Investissement						
001 - Solde d'exécution reporté	356 930,85 €	- €			- €	
021 - virement de la section de fonctionnement	3 754 278,19 €	- €	0%		- €	
024 - produit des cessions d'immo	- €	- €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	128 910 €	99%	128 910 €	73 762 €	75%
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €			- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	429 201 €	427 815 €	100%	430 000 €	254 894 €	68%
13 - Subventions d'investissement	588 870 €	102 151 €	17%	200 000 €	203 334 €	-50%
16 - emprunts et dettes assimilées	- €	- €			750 000 €	
Recettes d'équipement (13+16)	588 870 €	102 151 €	17%	200 000 €	953 334 €	-89%
TOTAL	5 259 280 €	658 876 €		758 910 €	1 208 228 €	-45%

Résultat au 16/09/24	
En fonctionnement	265 154 €
En investissement	4 490 €

Résultat provisoire fin d'année	2024	2023	2022
En fonctionnement	509 471 €	260 439 €	727 645 €
En investissement	- 751 160 €	443 808 €	- 220 655 €
Cumulé	- 241 689 €	704 247 €	506 990 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

S'agissant du chapitre 74 (recettes), Madame le Maire précise que le niveau de recette est sensiblement moins élevé qu'en 2023 à la même date. Cela s'explique par l'interruption des versements de l'attribution de compensation de l'Agglo dans l'attente d'une régularisation du nouveau montant. En effet, le transfert de la compétence « financement du SDIS » implique un nouveau calcul de l'attribution de compensation qui va retirer à la commune de Tremblay 105 000 € sur les 162 000 perçus jusqu'alors.

DCM 2024.09.26.04 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite aux chiffrages rendus par le cabinet d'architecte, le montant du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations est estimé à 1 254 615,00 € HT.

Ce montant est décomposé commune suit :

- Frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 105 890 € HT
- Réhabilitation et transformation de l'ancien presbytère : 796 180 € HT
- Réfection du mur d'enceinte, création du local annexe et aménagements extérieurs : 294 805 € HT
- Aménagement d'un espace de stationnement : 57 740 €

Pour réaliser ce projet, il est proposé le plan de financement suivant :

CD28 – Fonds patrimoine (30% plafonné à 1M €).....	300 000,00 €
Fonds Verts (35,25% de 814 000 €).....	286 935,48 €
DSIL (20% du lot accessibilité – 23 400 €).....	4 680,00 €
CRST (60 % de 223 450 €).....	134 070,00 €
Energie 28 (20% de 223 450 €).....	44 690,00 €
Fonds Propres (38,60 %).....	484 239,52 €
TOTAL	1 254 615,00 € HT

Il est précisé que la demande de subvention au titre du fonds vert porte uniquement sur la réhabilitation et l'amélioration énergétique du bâtiment du presbytère et non sur le retraitement des espaces extérieurs.

Madame le Maire soumet cette demande de subvention au vote du conseil municipal

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement proposé concernant le projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien presbytère en maison des associations
- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien presbytère en maison des associations

DCM 2024.09.26.05 : Décision modificative sur le budget principal de la commune

Suite à la notification des recettes fiscales attendues pour l'exercice 2024 et à la notification d'un certain nombre de subventions, Madame le Maire propose l'adoption d'une décision modificative afin d'intégrer ces données dans le budget.

Les principaux éléments constitutifs de cette décision modificative sont :

- 14 000 € de plus que prévu au BP en matière de recettes fiscales (taxe foncière)
- L'intégration des subventions attribuées à la commune pour 64 103 €
- L'ouverture de crédits au chapitre 27 pour le paiement à l'OPH Eure et Loir Habitat de la caution du local situé 23 rue du Dr Taugourdeau

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
R-1311 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	21 286,00 €	0,00 €
R-1313 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	41 970,00 €	0,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 513,30 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 794,00 €
R-1326 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 766,00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	8 714,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	71 970,00 €	136 073,30 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	77 103,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	77 103,30 €	0,00 €	0,00 €
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	78 103,30 €	71 970,00 €	150 073,30 €
Total Général		92 103,30 €		92 103,30 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Madame le Maire soumet cette décision modificative au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 sur le budget principal telle qu'elle a été présentée
- **Autorise** le Maire à procéder aux actes et écritures nécessaires à l'intégration de cette décision modificative

URBANISME

DCM 2024.09.26.06 : Délibération sur le projet de zonage « agrivoltaïsme »

Madame le Maire informe les membres du conseil de la mise en place d'un zonage départemental concernant l'accélération de la production d'énergie de type agrivoltaïsme.

La réalisation de ce schéma est portée par la Chambre d'Agriculture qui procède à un recensement des terres agricoles susceptibles d'accueillir ce type d'activité. Il est précisé que pour établir son zonage la chambre d'agriculture a procédé par élimination afin d'aboutir à une liste de parcelles dites « incultes », c'est-à-dire sur lesquelles il est impossible d'exercer une activité agricole ou pastorale et sur lesquelles n'existe pas une forêt avec des enjeux particuliers (stock de carbone, production sylvicole ou en enjeux patrimoniaux).

S'agissant de la commune de Tremblay-les-Villages, aucune parcelle n'a été incluse dans la cartographie produite par la chambre d'agriculture.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18



Monsieur le 1^{er} Adjoint complète en indiquant que ce schéma n'exclut pas pour autant des installations agrivoltaïques où l'agriculture reste l'activité principale. L'objectif du schéma est l'implantation de panneaux au sol.

Madame le Maire soumet ce projet de cartographie à l'avis du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Rends un avis favorable** sur la cartographie établie par la chambre d'agriculture en matière de développement de l'agrivoltaïsme pour le territoire de Tremblay-les-Villages

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2024.09.26.07 : Protection sociale complémentaire – Annule et remplace la délibération n°2021.07.15.04 du 15 juillet 2021

Le Maire, Christelle MINARD, rappelle que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

En application de l'article 22 bis de la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

La protection sociale complémentaire comprend deux risques :

- ✓ le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé)
- ✓ le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie maintien de salaire).

La participation au titre de la protection sociale complémentaire est facultative pour les collectivités qui peuvent donc décider :

- ✓ d'une participation au titre du risque santé,
- ✓ d'une participation au titre du risque prévoyance,

- ✓ d'une participation au titre du risque santé et du risque prévoyance,
- ✓ de ne pas participer.

Pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

- ✓ opter pour la procédure de labellisation : en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été au niveau national labellisé.
- ✓ opter pour la convention de participation : après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la réglementation. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité. La convention est conclue pour une durée de 6 ans, avec un seul opérateur par type de risque.

La participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent. Le montant de participation peut être modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents (par exemple : en fonction de l'indice de rémunération ou selon la catégorie de l'agent) et, le cas échéant, leur situation familiale.

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

La proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur. La délibération ne peut donc pas prévoir une participation « au prorata du temps de travail ». Toutefois, pour les agents intercommunaux ou pluricommunaux, étant donné que la participation ne doit pas dépasser le montant de la cotisation, il est nécessaire que les différents employeurs d'un même agent se concertent afin que le montant des participations cumulées n'excède pas celui de la cotisation acquittée par l'agent.

De ce fait, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- ✓ sur le principe de la participation et dans l'affirmative pour quel risque,
- ✓ sur le dispositif retenu pour chaque risque (procédure de labellisation ou convention de participation)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- ✓ sur le montant de participation de la collectivité et, le cas échéant sur les critères de modulation.

Vu l'avis n°2021/PSC/392 du Comité Technique (CT) en date du 28 juin 2021

Pour : 16

Contre : 1 (Alain BERY)

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, Christelle MINARD, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de participer aux risques santé et prévoyance, à compter du 1 novembre 2024 et de retenir la procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance.
- **Décide** de verser un montant de participation identique à tous les agents à savoir 30,50€ par mois **proratisé en fonction du temps de travail**.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DCM 2024.09.26.08 : Délibération sur la création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif à 20h pour accroissement d'activité

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de la mise en place récente d'un service de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeport il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 14 novembre 2024 au 13 novembre 2025, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs*).



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

L'agent assurera des missions de secrétariat avec pour mission principale le recueil des demandes de titres, la délivrance des titres et la gestion générale du service, et à titre complémentaires des missions d'accueil physique ou téléphonique du public, rédaction de documents ...

Madame le Maire précise à titre indicatif que le coût du poste s'élève entre 17 000 et 18 000 € (traitement + charges hors régime indemnitaire) selon l'échelon retenu dans la grille. Pour l'heure, le coût de ce poste s'élève à environ 8 000 € par an grâce au bénéfice d'un emploi PEC.

L'agent justifiera d'un niveau baccalauréat ou équivalent.

Madame le Maire soumet cette création de poste non-permanent au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 14/11/2024 jusqu'au 13/11/2025, 1 poste non permanent, sur le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C à 20 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,**
- 2) D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,**
- 3) De fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif (échelon 1 à 11), assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- 4) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

DCM 2024.09.26.09 : Délibération sur la mise en place d'une convention de mise à disposition individuelle d'un agent par la commune de Tremblay-les-Villages au bénéfice du SIVOM Tremblay-Serazereux

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune et le SIVOM travaillent à un projet de mutualisation d'un certain nombre de services et de compétences.

Certains aspects se heurtent à des problématiques juridiques et restent difficiles à mettre en œuvre, c'est le cas par exemple pour les services techniques de la commune qui pourraient être mis à disposition du SIVOM pour certaines tâches.

En revanche, il est possible de réaliser facilement des mises à disposition individuelles. Sur cette base, Madame le Maire propose qu'il puisse être mis en place un poste de directeur général des services mutualisé entre la commune et le SIVOM. Cette évolution serait permise par la mise à disposition de l'agent déjà en poste au sein de la mairie à raison de 3h par semaine au bénéfice du SIVOM.

Cette mise à disposition s'appuie sur une convention entre la commune et le SIVOM, précisant notamment : les missions, le temps de travail, les modalités de remboursement des frais.

- Les missions prévues sont les suivantes :
 - Pilotage de la structure
 - Participation aux instances et réunions
 - Organisation des services
- Le temps de travail prévu est de 3h00 par semaine
- Le remboursement de la mise à disposition est prévu sur la base suivante : remboursement du traitement de l'agent, y compris régime indemnitaire, et des charges et cotisations afférentes au prorata du temps de travail. A titre indicatif, le montant de ces remboursements est estimé à 6 000 € pour une année complète.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal en précisant que la mise en place d'une telle convention est soumise à une délibération réciproque du SIVOM et à l'accord de l'agent.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'une mise à disposition d'un agent communal pour exercer les fonctions de DGS au bénéfice du SIVOM Tremblay-Serazereux
- **Autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition dans les conditions énumérées précédemment
- **Autorise** le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette convention

DIVERS

Bilan du forum des associations 2024

Grégory MAIN fait état de 16 associations présentes mais relève une participation relativement faible (69 personnes le matin et aucune personne l'après-midi).

Sébastien RUFFRAY rappelle également que les habitants disposent du guide des associations en amont du forum et que, par conséquent, les usagers n'ont pas besoin de se déplacer pour avoir les informations.

Il est proposé de retenir le créneau 9h /13h pour le forum 2025.

S'agissant des subventions aux associations, Madame la 2^{ème} Adjointe propose de rendre obligatoire la présence au forum des associations.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique être d'accord mais souhaite que cette logique soit étendue à toutes les associations qui bénéficient d'une aide financière et matérielle.

Madame le Maire propose que ces éléments soient inscrits dans la prochaine instruction des subventions.

Bilan des journées du patrimoine 2024

Madame Sophie HALLAY se félicite du nombre de personnes présentes pour l'inauguration. Elle regrette en revanche une faible participation (environ 20 personnes) pour la conférence de M. Sémichon. Une soixantaine de personnes étaient présentes pour le concert en fin de journée. De manière générale, le bilan de la journée est très positif.

Evolution du préfabriqué situé 14 rue du Dr Taugourdeau (ancienne ludothèque)

Monsieur Grégory MAIN indique que l'association Entrechat & Arabesque a souhaité pouvoir utiliser l'ancienne ludothèque pour les cours de danse. En contrepartie, l'association n'utiliserait plus la salle des fêtes.

Ce projet est rendu possible par le fait que le projet de dojo a été abandonné.

Monsieur Grégory MAIN explique que quelques travaux seront nécessaires pour supprimer une cloison et refaire le sol de la salle.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Projet de création d'une nouvelle association

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande a été reçue d'un habitant souhaitant créer une nouvelle association dans la commune.

Elle souhaite pouvoir recevoir l'habitant avec Grégory MAIN.

Prochaine réunion de la commission des travaux

Il est proposé de retenir une date après les vacances de la Toussaint et avant le prochain conseil municipal.

Rappel des échéances concernant la révision du PLU

- Samedi 28/09 à partir de 10h00 : diagnostic en marchant à Tremblay-les-Villages et Saint-Chéron, ouvert aux habitants
- Mardi 01/10 à 17h00, comité de pilotage
- Mardi 15/10 à 19h00 à la salle des fêtes de Chêne-Chenu, atelier participatif ouvert aux habitants
- Mardi 12/11 à 17h00, comité de pilotage
- Jeudi 12/12 à 17h00 à la salle des fêtes de Tremblay, comité de pilotage
- Jeudi 12/12 à 19h30 à la salle des fêtes de Tremblay, réunion publique

Pour rappel, les membres du comité de pilotage sont : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Sébastien RUFFRAY, Grégory MAIN, Franck CHARON, Alain BERY, Marc RAVANEL, Anthony GAUTIER, Amélie JOURNAUX, Bruno FAUCHEUX, Sophie HALLAY.

Distribution des composteurs

La réunion de distribution des composteurs à Tremblay-les-Villages a eu lieu le 18 septembre. Une soixantaine de personnes était présente. Il est rappelé que les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux peuvent récupérer un composteur en se présentant à l'une des nombreuses réunions publiques organisées sur l'ensemble du territoire.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

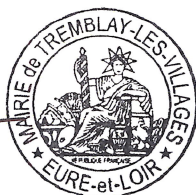
☎ 02.37.65.28.18

COMPTES-RENDUS

Maire lève la séance à 22h45.

Le Maire

Christelle MINARD



Le Secrétaire de séance

Marc RAVANEL

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS <i>Pouvoir à S. RUFFRAY</i>	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER <i>Pouvoir à T. PELLETIER</i>	Franck CHARON <i>Pouvoir à A. JOURNAUX</i>	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET ABSENTE	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX ABSENT	Lucie BOULANGER	